

Annexe 1

Rénovation du Club Nautique de St Jacut de la Mer

L'école de voile de St Jacut dispose sur la plage du Rougeret d'installations sommaires, en réalité une simple « cabane » soumise chaque année et plusieurs fois aux assauts de la mer et ne répondant pas aux standards exigés par la FFV pour le maintien de son agrément. Il est donc devenu urgent de mettre en place de nouvelles installations conformes à la fois :

- Aux attentes des usagers de l'école de voile
- Aux caractéristiques exigées par la FFV pour le maintien de son agrément
- A l'image de la commune de St Jacut, une commune tournée vers la mer bénéficiant d'un plan d'eau naturel exceptionnel.

Le projet retenu est présenté en annexe.

L'investissement se monte à 70.000 € TTC

Quelques mots sur l'école de voiles de St Jacut :

- Une flottille comprenant 22 catamarans ; 13 Optimists, 12 planches à voiles, 8 kayaks, 12 paddles, 12 chars à voiles, 7 zodiacs (accompagnement sur l'eau et sécurité)
- Deux moniteurs à temps plein, dont le responsable de l'école, 8 moniteurs salariés saisonniers, aux quels s'ajoutent des aides moniteurs
- Une équipe de bénévoles appartenant au Bureau de l'Association, fortement impliqués dans le fonctionnement de l'école
- Le public comprend : 600 stagiaires en été, 500 scolaires (printemps et automne),
- Une activité « Club » (c'est à dire entraînement et perfectionnement) également au printemps et en automne avec une cinquantaine de jeunes et d'adultes répartis sur une demi douzaine de communes autour de St Jacut
- L'ouverture sur des activités nouvelles favorisant mixité sociale et intégration, telle que l'accueil au printemps 2018 de jeunes scolaires du Collège de Plancoët en situation de « décrochage »
- L'accueil de groupes divers : Comités d'entreprises, colonies de vacances, scouts, publics en difficulté,
- Des projets, tels que l'accueil de classes de mer.

Comment le projet s'intègre dans une « Politique bretonne contractuelle renouvelée et intégrée préparant les territoires aux enjeux d'avenir »?

A – INTEGRATION DU TERRITOIRE

A1 – Un foncier maîtrisé

<p>Comment la localisation du projet a-t-elle été définie ?</p>	<p>La localisation du projet a été définie sur la base de 3 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur la plage du Rougeret présentant la plus grande amplitude d'accès à la mer, quels que soient les horaires de marée, parmi les différentes plages de la commune de St Jacut. Ceci est un impératif pour faire fonctionner une école de voiles. • En lieu et place de l'actuelle cabane utilisée par l'école de voiles, • Dans le périmètre d'occupation du territoire déclarée à la DDTM
<p>Comment le projet répond-il aux objectifs des documents d'urbanisme qui lui sont opposés ?</p>	<p>Le projet est situé en zone UP du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui « regroupe l'ensemble des zones portuaires et des cales de la presqu'île ».</p> <p>UP 1 : En application des dispositions du deuxième alinéa de l'article L.146-4-III du Code de l'urbanisme, « les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de 10 mètres à compter de la limite haute du rivage ». Néanmoins, « cette interdiction ne s'applique pas aux constructions ou installations nécessaires à des activités économiques exigeant une proximité immédiate de l'eau ».</p> <p>UP 2 : Les types d'occupation suivants sont autorisés, « à condition d'exiger la proximité immédiate de l'eau » :</p> <p>1 – « Les constructions, installations ou utilisations du sol destinées aux activités liées au nautisme »</p> <p>2 – « Les aires de stationnement de bateaux »</p> <p>3 – « Les installations nécessaires au bon fonctionnement de la zone »</p> <p>8 - « Les constructions, installations et équipements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif »</p> <p>Conclusion : au regard des textes généraux d'urbanisme et du PLU, il est clair, en particulier au caractère associatif, que le projet répond en tous points aux documents d'urbanisme.</p>
<p>Le projet contribue-t-il à une plus grande mixité fonctionnelle (habitat, activités économiques, services, espaces récréatifs) ?</p>	<p>Plusieurs éléments de réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'école de voiles de St Jacut a un caractère associatif : son équipe dirigeante est composée exclusivement de bénévoles. • Elle accueille tout au long de l'année des publics très divers : scolaires des communes de l'agglomération de Dinan, jeunes souhaitant pratiquer l'activité voiles toute l'année, comités d'entreprises, colonies de vacances, estivants pendant les mois d'été, • En 2018, elle a même accueilli des élèves du collège de Plancoët en situation de décrochage scolaire

A2 – Un accès facilité pour tous

<p>Comment le projet prévoit-il une accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ?</p>	<p>Le projet comprend un cheminement accès PMR entre le bas de la rampe de la plage du Rougeret et les installations de l'école de voiles.</p>
--	--

B – LE LIEN SOCIAL

B1 – Insertion/mixité des populations, bien être et santé

<p>Le projet prend-t-il en compte la mixité sociale et intergénérationnelle ?</p>	<p>Par nature, l'apprentissage d'une activité voiles prend en compte ces éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverte à tous, sans aucune discrimination. • Une flotte adaptée aux différents publics, de l'Optimist pour les plus jeunes (à partir de 6 ans), aux catamarans de différents types pour tenir compte des niveaux de maîtrise, en passant par les planches à voiles ou les chars à voiles pour amateurs de glisse. Sans oublier la mise à disposition de kayaks de mer et paddles pour des activités découvertes du milieu marin.
<p>Le projet intègre-t-il des dispositions spécifiques en faveur de certains publics cibles (insertion des jeunes, personnes en situation de précarité,) ?</p>	<p>Il n'existe pas de dispositions spécifiques en faveur de certains publics cibles. Néanmoins, cela n'empêche pas l'école de voiles d'accueillir ce type de public, dès lors que cela s'inscrit dans le fonctionnement normal de l'école. Ainsi deux exemples au cours du début de saison 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accueil d'un groupe de jeunes relevant de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) pour une activité « Chars à voiles » sur plusieurs mercredis successifs. Ceci a été rendu possible grâce à l'accompagnement d'éducateurs spécialisés. L'opération a été renouvelée avec l'EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté) de Taden. Ces expériences réussies montrent la capacité de l'Ecole de Voiles de St Jacut à accueillir des publics spécifiques dès lors que des ressources complémentaires sont mises à disposition pour leur accompagnement (outre le fait que l'un des moniteurs actuels de l'école a une formation d'éducateur spécialisé). • Contactée par le collège Châteaubriand de Plancoët pour accompagner des élèves de 12-15 ans en situation de décrochage scolaire, l'école de voiles de St Jacut a répondu présent : ainsi une demi douzaine de jeunes a participé en mai et juin 2018 aux activités de l'école, non pas en qualité de stagiaires, mais en qualité d'aides moniteurs. L'opération a été un réel succès salué lors d'une manifestation de clôture qui s'est tenue le 25 juin 2018 au Collège, en présence des élèves et des enseignants. (Voir l'article du journal Télégramme du 27/06/2018.)

B2 – Une mise en valeur du patrimoine et le développement des langues régionales, de l’art et de la culture.

Ce n’est pas l’objet du projet qui a simplement vocation à accueillir dans de bonnes conditions tous publics désirant pratiquer l’activité voiles à St Jacut de la Mer.

C – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

C1 – Une préservation des ressources et de la qualité de l’environnement

De quelle manière le projet favorise t-il la biodiversité ?	Lors du renouvellement de l’autorisation d’occupation du territoire, déposée à la DDTM, il a été fait référence aux exigences de la réglementation Natura 2000. Cette autorisation d’occupation du territoire a été renouvelée en mars 2018, démontrant la conformité du projet avec ces exigences.
Comment le projet respecte t-il la ressource en eau (qualité, économie, perméabilité des sols) ?	Le projet est totalement respectueux de la ressource en eau : les installations ne seront pas alimentées en eau, car il n’existe pas, sur la plage du Rougeret, de système de traitement des eaux usées. La seule consommation d’eau de l’école est celle utilisée pour le rinçage à l’eau douce des gilets de sécurité et des combinaisons.

C2 – Une consommation d’énergie maîtrisée

De quelle manière le projet contribue t-il, au delà des exigences réglementaires, à la transition énergétique bas carbone ?	Trois observations à ce sujet : <ul style="list-style-type: none">• Lors de l’élaboration du projet, une question a été émise sur la pertinence d’installer sur les containers des panneaux solaires, de manière à contribuer, en effet aux objectifs de la transition énergétique. La question a été rapidement évacuée, car les installations situées plein nord à l’appui de la falaise bordant la plage du Rougeret ne reçoivent que peu le soleil.• En outre, le projet restera très faiblement consommateur d’énergie : alimentation d’un PC pour la gestion administrative des inscriptions et des règlements pendant les seuls mois d’été, utilisation ponctuelle de différents matériels spécifiques (coupe bout, chargeurs de VHF, ...). En outre l’école ne fonctionne qu’en journée.• Le projet prévoit l’installation de containers maritimes utilisés. Donc un recyclage de matériaux (en général, il s’agit de containers maritimes ayant fait une seule fois le parcours Extrême Orient- Europe).
---	---

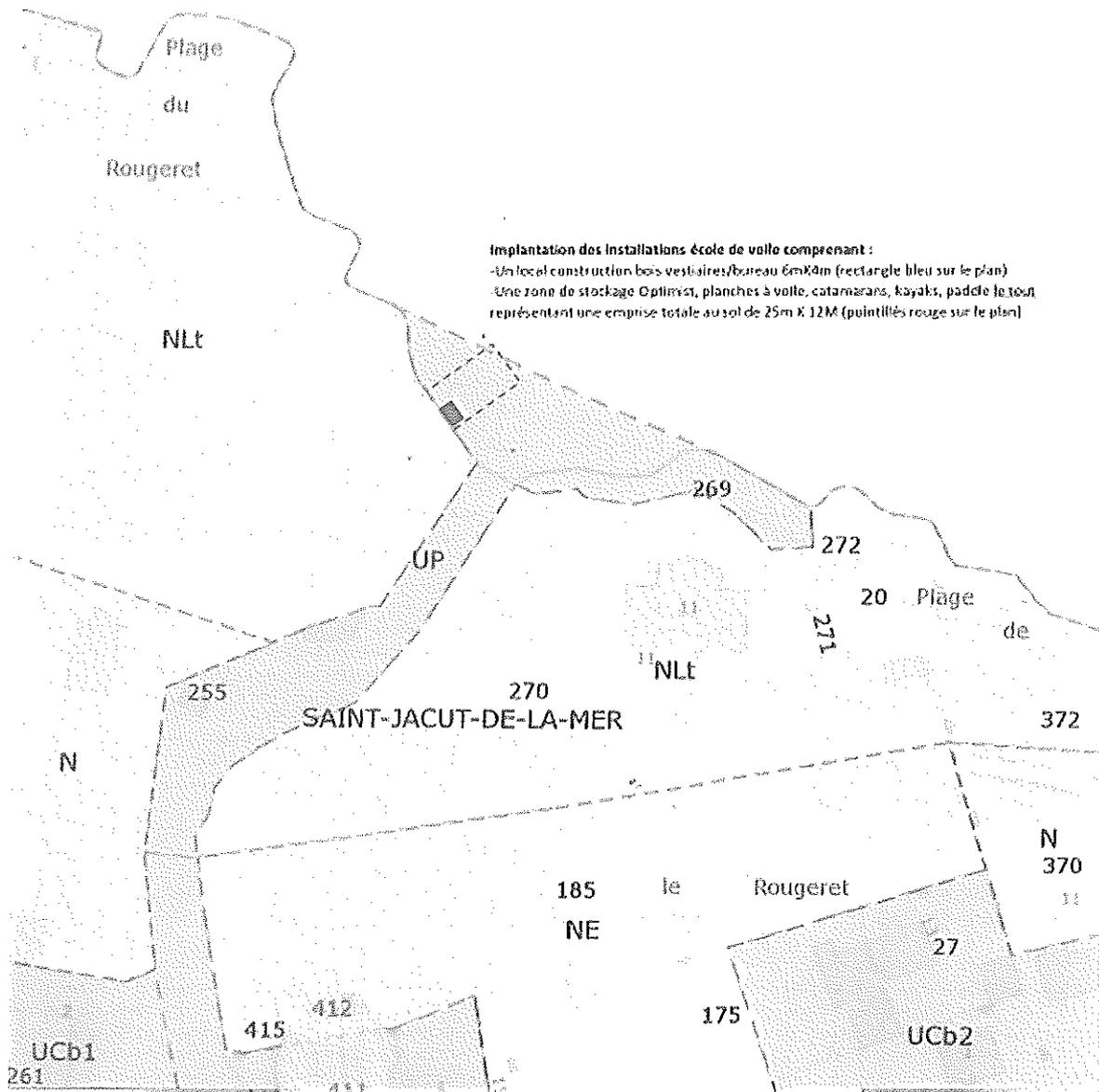
D – VALEUR AJOUTEE POUR L'ECONOMIE LOCALE ET EFFICIENCE

D1 – Un projet source de valeur économique

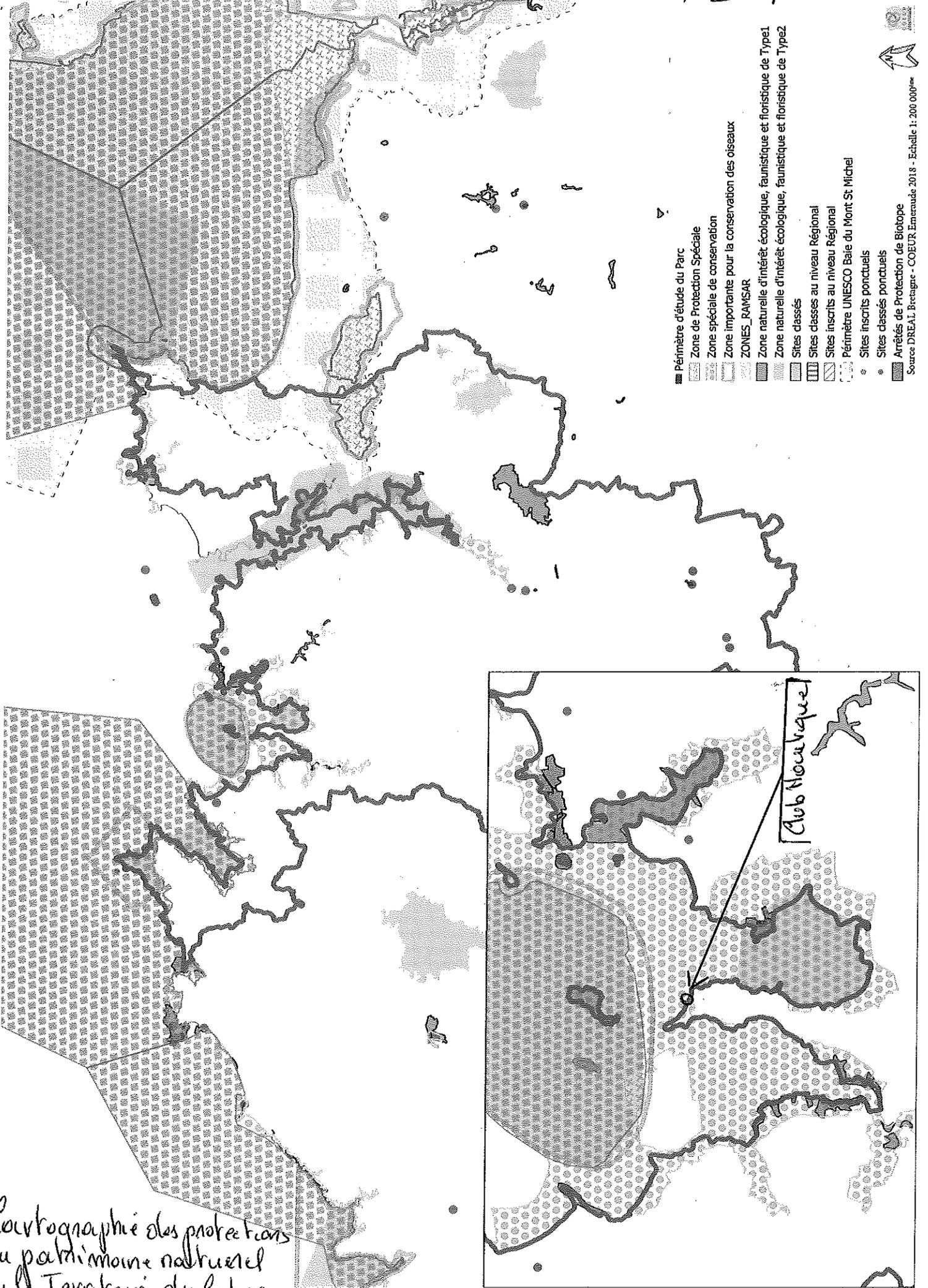
<p>Effets attendus du projet</p>	<p>Les effets attendus du projet peuvent être mesurés de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Pérennité de l'école de Voiles de St Jacut : en effet, lors d'un audit des installations et de du fonctionnement de l'école réalisé au cours de l'été 2017 par la FFV (Fédération Française de voile), l'accent a été mis sur la précarité des installations actuelles. La FFV a précisé que l'école avait <u>deux ans</u> pour améliorer ce point très négatif, sous peine de perdre le bénéfice de son agrément. Or, la pérennité d'une école de voiles de forme associative est très étroitement liée à l'agrément de la FFV.2. Qualité des installations offertes aux différents usagers de l'école, stagiaires et moniteurs. Il s'agit ici d'offrir des installations décentes aux publics, la « cabane » actuelle étant très loin de répondre à cet enjeu majeur (cf. les installations proposées dans les communes environnantes, telles St Cast ou Lancieux).3. Durabilité et sécurisations. Durabilité en particulier pour le stockage des voiles de planche dans de bonnes conditions de manière à augmenter leur durée d'usage. Sécurisation par la possibilité qui sera désormais offerte de stocker les matériels dans des locaux fermés. On peut ajouter que chaque année, la « cabane » actuelle, sous l'assaut des tempêtes hivernales, connaît une dégradation inexorable (avec obligations de « colmater » les brèches sans espoir de durer. (coût des réparations en 2018 : 2000€)4. Développement des compétences. L'école de voiles emploie deux moniteurs en CDI à temps plein, dont le responsable opérationnel de l'école, aux quels s'ajoutent jusqu'à une vingtaine de moniteurs et d'aide moniteurs en saison, tous inscrits dans un processus d'apprentissage de la mer, des bateaux, de la voile, de l'estran, de l'animation d'équipes. <p>Ainsi, on peut affirmer que les activités proposées par l'école de voiles constituent une réelle valeur économique indispensable à la presqu'île de Saint Jacut de la Mer.</p> <p>En outre, l'installation d'un nouvel équipement doit contribuer au rayonnement de la commune, alors que la « cabane » actuelle, qui a longtemps rempli son office, est considérée de façon unanime comme très loin de l'image que chacun attend d'une installation d'école de voiles.</p>
----------------------------------	--

D2 – Un projet efficient

<p>La définition du projet a-t-elle conduit à l'examen de l'adéquation entre coûts, résultats visés et ressources mobilisées par le projet ?</p>	<p>S'agissant d'une installation d'école de voiles, la mesure de l'efficiance, définie comme la relation entre les ressources mises en œuvre et le résultat, est pour le moins difficile... Le seul fait que la pérennité de l'école de voiles dépende en très grande partie de la réalisation du projet constitue un résultat dont l'efficiance est indéniable.</p> <p>En outre, il s'agit d'un projet « minimaliste » si on devait le comparer aux installations récentes d'écoles de voiles implantées sur les communes environnantes. Ce « minimalisme » est aussi la réponse aux contraintes particulières de St Jacut, qu'il convient de ne pas ignorer :</p> <ul style="list-style-type: none">• une seule plage, la plage de Rougeret, accessible à presque toutes les heures de marée,• une plage bordée par une falaise, obligeant à installer l'école sur le domaine maritime, donc sur une superficie aussi faible que possible.
<p>La conception du projet a-t-elle intégré une éventuelle évolution ou réorientation de ce dernier dans le temps ?</p>	<p>Les installations comporteront trois containers aménagés. Il s'agit donc d'une configuration permettant d'envisager dans le temps toutes les évolutions possibles : réagencement des containers, changement d'un container sans remise en cause de l'ensemble, ajouts de containers,</p>



Perimetre de l'AOT
 (en bleu) localisation de l'installation sur la plage.



Source DREAL Bretagne - COEUR Emeraude 2018 - Echelle 1: 200 000ème

Cartographie des protections
du patrimoine naturel
sur le Territoire du futur
Parc Régional